

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 22 SEPTEMBRE 2015
A 20H00**

**En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHÉ Fanny, CAMMARATA Marie-Elisa, CAYOTTE Jean-Paul, FLAHAUT Sophia, FOLMER Jean-Michel, GRABIAS Florent, SALVARO Christophe, SEDICAUT Nathalie.

Absents excusés : Myriam GOEURIOT, Mickaël PINCEMAILLE

Pouvoirs : Mickaël PINCEMAILLE à Florent GRABIAS

Secrétaire de séance : Marie-Elisa CAMMARATA

Date de la convocation : 15/09/2015

Date d'affichage : 15/09/2015

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 12

Point n°01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23/06/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 juin 2015.

Point n°02

ESTIMATION FINANCIERE D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR FRANCE DOMAINE

Monsieur le Maire présente l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de la parcelle n°188 section n°07 d'une surface de 812 m² située route de Rupigny, zone Ub du PLU de Charly-Oradour.

La valeur vénale de ce bien s'établit à 121 800 € HT.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la division parcellaire de ce bien en deux parties : l'une réservée à des emplacements de stationnement du côté du Chemin de la Ronce et la deuxième qui sera mise en vente pour terrain constructible non viabilisé,
- autorise Monsieur le Maire a sollicité un géomètre pour l'arpentage, la division parcellaire et l'inscription au Livre Foncier de cette division,
- décide de solliciter les services de France Domaine pour l'estimation de la valeur vénale des 2 parcelles créées.

Point n°03

DESAFFECTATION DU PRESBYTERE : REPONSE DE L'EVECHE DE METZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la réponse écrite de l'Evêché de Metz concernant la demande de désaffectation du presbytère catholique dans le cadre de sa transformation en 4 appartements et en 1 salle paroissiale.

Il propose à la commune une désaffectation partielle du Presbytère en demandant une servitude sur l'appartement n°02 au rez-de-chaussée et sur les locaux qui lui sont contigus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et demande à l'Evêché de Metz une désaffectation partielle du Presbytère suivant ces conditions.

Point n°04

DECLARATION PREALABLE POUR REALISATION D'UNE VERANDA IMPASSE DU FOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il donnera son accord pour la construction d'une véranda Impasse du Four.

Cette véranda ne sera pas visible de la rue principale du village et ne portera pas préjudice au caractère « ancien village » de Charly-Oradour.

Les demandeurs sont invités à déposer leur demande en mairie.

Point n°05

VENTE D'UNE PARCELLE FORESTIERE PAR UN PARTICULIER

La commune a été destinataire d'une intention de vente d'une parcelle forestière n°54, section n°4 d'une surface de 1ha 58a 73ca pour laquelle Maître SIMON Jean-Michel demande si celle-ci souhaite user de son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préférence sur cette parcelle forestière.

Point n°06

PROJET CAMERAS

Monsieur le Maire, lors d'une réunion en commun avec les Communes de la Rive Droite, a évoqué le projet de pose de caméras à Charly-Oradour.

Ces Communes seraient intéressées également par ce projet. Ce qui permettrait un appel d'offres commun et une surveillance sur un site commun, en partenariat avec la Police Municipale d'Ennery.

Un audit sera réalisé par la gendarmerie sur l'ensemble du territoire de la Rive Droite.

Point n°07

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'accroissement de travail lié à l'entretien des espaces verts, de la voirie, du cimetière et des bâtiments communaux, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps complet pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, du cimetière et des bâtiments communaux à compter du 01/01/2015,

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique 2ème classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2ème classe, sur la base du 1er échelon ou en fonction de la détermination du classement lors de la nomination stagiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire informe que l'adjoint technique 2^{ème} classe, peut bénéficier de l'indemnité administrative de technicité.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution mensuelle de l'indemnité administrative de technicité à compter du 01/01/2016, concernant le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet créé au 01/01/2016. Le coefficient multiplicateur est fixé à 2 pour cette indemnité qui sera calculée en fonction de sa durée hebdomadaire de travail.

Point n°08

ETAT DE L'ACTIF : SORTIE DE L'INVENTAIRE DES MATERIELS ET MOBILIERS DE PLUS DE 5 ANS AU 23/09/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de sortir de l'inventaire les matériels et mobiliers de plus de 5 ans à compter du 23/09/2015.

Point n°09

DEMANDE DE SUBVENTION DOCTEUR SOURIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Docteur Sourire située à Terville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 50 € à cette association

Point n°10

DELIBERATIONS MODIFICATIVES DE TRANSFERT DE CREDITS N°04, N°05, N06 PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les délibérations modificatives budgétaires n°04/15, n°05/15 et n°06/15 prises par délégation du Maire ou de l'Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, valide à l'unanimité ces décisions modificatives budgétaires.

Point n°11

ACHAT DE NOUVELLES PARTS SOCIALES POUR 436 € ET REMBOURSEMENT POUR 256 € A LA CUMA DE VIGY ET TRANSFERT DE CREDITS

Le Conseil d'Administration de la CUMA a entrepris des travaux de restructuration de ses parts sociales.

Ces travaux conduisent à une cession des parts actuellement détenues et à l'acquisition de nouvelles parts.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à céder les parts de la CUMA suivantes : 28 parts "DEBROUISSAILLEUSE" et 100 parts "TRACTEUR FENDT" au prix total indiqué de 256 €
- à acquérir les nouvelles parts de la CUMA suivantes : 90 parts "BATIMENT ATELIER", 28 parts "DEBROUISSAILLEUSE" et 100 parts "TRACTEUR FENDT" au prix total de 436 €

Afin de pouvoir émettre les mandats et titres correspondant à cette acquisition et à cette cession de parts, le Conseil municipal décide à l'unanimité des modifications de crédits suivantes :

Section Investissement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
266	436,00	O24	256,00
O20 dépenses imprévues -	180,00		
Total	256,00	Total	256,00

Point n°12

DIVERS

- Remerciements pour versement de subvention : Les restos du cœur et l'AFAD
- Diaporama présenté par Christophe SALVARO concernant la construction de l'abri jeunes et remerciements à Christophe SALVARO, Florent GRABIAS, Jean-Michel FOLMER et tous ceux qui ont participé à cette construction
- Parcelle en état d'abandon manifeste : un courrier a été adressé à la commune indiquant que les propriétaires avaient réalisé des travaux de nettoyage, défrichage. La procédure est poursuivie et un courrier leur sera adressé afin de les en informer, la maison inachevée étant toujours présente sur ce terrain.

- Motion de soutien demandée par la communauté de communes Rives de Moselle concernant la baisse des dotations : les conseillers municipaux l'ont signée et un appel à la population sera fait pour signature de la pétition,
- Courrier d'un particulier concernant les nuisances sonores liées au centre périscolaire et aux locations de salle : une réponse sera faite,
- Le Conseil Municipal est invité vendredi 25/09 à 20h00 par l'AFR pour une réunion de concertation (7 conseillers seront présents)
- L'ouverture des plis du marché public pour les travaux de réalisation des trottoirs route de Rupigny s'est déroulée le 22/09 : les résultats seront communiqués dans les 15 jours
- 15 dossiers de déclaration de fissures ont été déposés en Mairie : on attend la fin du mois pour adresser à Monsieur le Préfet une demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle,
- Relancer l'entreprise pour la porte du centre périscolaire qui bloque,
- Maison anciennement HETZ : la porte a été forcée, le volet au sol, du verre au sol. Les employés devront fermer définitivement la fenêtre et mettre une chaîne à la porte, ainsi qu'enlever le stock entreposé de petits matériels à déposer en déchèterie.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

René HUBERTY

